

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le seize septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués le neuf septembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de Le PLESSIS L'EVEQUE sous la présidence de Monsieur Pascal VECTEN, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Pascal VECTEN, Maire
Didier PETIT & Pierre DELORME adjoints au Maire
Mesdames, Tiphaine GUZ, Mme KEMPF Evelyne & Sophie VILLETTE, conseillères
Messieurs Patrick EDON, Julien PHILIPPOT, conseillers

Absente représentée : Madame Elise DECOUDUN donne pouvoir à Sophie VILLETTE

Absent(s) :

Secrétaire de séance : M. Didier PETIT

Monsieur Le Maire constate que le quorum est atteint.

1) Lecture et approbation du Procès-verbal du 13 juin 2024

Monsieur le Maire procède à la lecture du Procès-verbal du 13 juin 2024. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Points sur les différents travaux : trottoirs, rues, piliers église

Monsieur le Maire informe que différents travaux seraient à prévoir sur l'ensemble de la commune (réfection des trottoirs Rue du Moulin (prévoir des places de stationnement), entretien des piliers de l'Eglise, entretien de la voirie : des trous se forment Rue du Pommeret). Des devis sont à demander.

Malheureusement le budget à prévoir est en section d'investissement, hors les entretiens font parti de la section de fonctionnement. Le virement de la section d'investissement à la section de fonctionnement est interdit par le code général des finances publiques.

Certains travaux seront budgétisés en section de fonctionnement pour le budget 2025.

Monsieur le Maire informe que la Rue du Moulin subit encore des remontées d'odeur. A la suite des travaux de Veolia fin Août, le problème persiste. Les services assainissements de la CCPMF sont avertis.

Monsieur le Maire rajoute que la commune serait susceptible de participer au financement du gymnase de la commune de Charny pour l'utilisation par les collégiens.

3) Enfouissement réseaux.

Monsieur le Maire informe que l'entrée de la Rue du Pommeret reste à faire.

4) Demande de DETR

Pour l'année 2025, une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) serait susceptible d'être demandée pour les prochains travaux communaux.

5) Association Familles Rurales de Villeroy

Monsieur le Maire rappelle que l'Association Familles Rurales de Villeroy, rencontre des soucis d'ordre financier. L'Association doit pallier au remplacement de leurs agents suite à des arrêts de travail depuis cet été.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte d'augmenter la subvention mais décide de ne pas abonder jusqu'à combler le déficit. Les parents doivent aussi participer à l'équilibre budgétaire de l'association AFR.

6) RPI : point sur la situation

Monsieur EDON, Conseiller Municipal, également Président du SRPI VILLEROY LES PLESSIS est invité par M. Le Maire à faire un point sur la situation du RPI. Une procédure est actuellement en cours concernant notre agent en suspension de contrat temporaire. Des contrats de remplacement ont du être pris, générant une hausse des dépenses salariales.

Un règlement de cantine et une charte du Savoir-vivre et du respect mutuel a été élaboré par Mme PERRIER, agent et accompagnatrice de bus, du RPI. Ces documents ont été distribués aux parents par le biais du cahier de liaison. Les élèves comme les parents ont pris connaissance du règlement, en cas de non-respect des sanctions seront mise en place.

7) Questions et informations diverses :

Monsieur le Maire informe qu'il demandera à la Société Aurouze de revoir le contrat de campagne de dératisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 20h10.

Le Maire,

Pascal VECTEN

Le secrétaire de Séance,

Didier PETIT